

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 535

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.09.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le cadeau des banques

qu'un exercice de relations publiques parmi d'autres. Les petits et moyens établissements bancaires, les banques régionales, tous menacés par l'expansion des quatre «grands», ne trouveront dans ce texte aucune protection supplémentaire. Pour la bonne raison qu'il consacre simplement l'état actuel de l'appétit desdits «grands». La seule différence: le rythme de croissance choisi en ces temps de «crise» sera la norme! Constatez plutôt: le nombre d'ouvertures de filiales autorisé en quatre ans sera «grosso modo» de 22 à 24 par banque; or de 1977 à 1979, période libre de tout accord restrictif, la SBS ouvrait sept succursales, l'UBS douze, de même que le Crédit Suisse. Faites le compte...

Tout cela nous ramène à la publicité. Qu'en est-il exactement de cette autre convention sur «l'acquisition de clients et la publicité» passée entre banquiers? Aurait-elle pris effet sans qu'on s'en soit aperçu? Car les campagnes par voie d'affiches se multiplient, de même que les «UBS informe» et autres offensives par voie de presse. Encore un coup d'épate?

COURRIER

L'Etat, l'Eglise, les deniers et la liberté

«Pour une poignée de deniers»: le point de vue de Gil Stauffer publié dans DP 533, et dont le thème était la votation du week-end prochain sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, nous a valu quelques réactions divergentes. Sur ce sujet du reste qui n'avait pas, jusque-là, soulevé les passions, les prises de position se multiplient en dernière heure.

Floraison de communiqués, de méditations diverses: le débat porté à bout de bras pendant des années par un petit cercle de convaincus aurait-il enfin «passé la rampe»? Nul doute que les problèmes posés aujourd'hui à propos de la votation dépassent largement le cadre de l'initiative elle-même: on découvre que la rigueur de la disposition prévue se heurte à la multiplicité des situations cantonales; on découvre que l'enchevêtrement des données financières enlève tout ou partie de sa netteté à l'idée même de séparation; on découvre aussi que le poids des institutions ecclésiastiques ne se résume pas à coups de slogans; on découvre enfin qu'il est difficile de jeter la pierre à l'Eglise sans atteindre des croyants dans ce qu'ils ont de plus authentique. Nul doute pourtant que les liens entre l'Eglise et l'Etat doivent être reconsidérés. En particulier sous l'angle des droits des minorités. Et là, dans la foulée des questions soulevées à l'occasion de cette consultation du peuple et des cantons, pourquoi ne pas s'atteler à une nouvelle définition des droits individuels (article 49 de la Constitution fédérale)? cela permettrait une réflexion débarrassée des écueils cantonaux sur lesquels butte l'initiative pour une séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ci-dessous, néanmoins, la contribution d'un lecteur reçue après l'intervention de Gil Stauffer.

On n'écrit pas une histoire de l'Eglise en dix lignes et les articles consacrés à la votation du 2 mars seront nécessairement, de part et d'autre, des pamphlets. Celui de Gil Stauffer dans «Domaine Public» est particulièrement savoureux. Hélas non! Nous ne sommes pas des héros. Et ne vous en déplaît, je préfère à la formule de Léon Blois: «Un chrétien sans héroïsme est un porc», celle de Simone Veil: «Personne n'a le droit de condamner les autres à l'héroïsme.»

Nous sommes des porcs, soit! Du moins nous ne demandons pas aux autres d'être des lions. D'ailleurs au petit jeu facile qui consiste à mettre en évidence les faiblesses des notables qui n'estiment pas nécessaire de priver les institutions ecclésiastiques

officiellement reconnues du deux pour cent du budget cantonal, on pourrait opposer le grand courage et les vertus éminentes de ceux qui, grassement payés par le même budget, se sentent une âme vaillante pour réformer... les autres.

Même les dissidents du XIX^e siècle voulaient la séparation pour eux, et ne l'exigeaient pas universellement. Ils se réclamaient d'un christianisme hautement spirituel et ne se souciaient guère de ce pauvre monde. Soumis par conviction à l'idéologie dominante, pour tout ce qui ne concernait pas la sphère spirituelle, ils s'accommodaient par contre avec une relative aisance aux nécessités d'ici-bas et parfois même faisaient preuve d'une étonnante faculté d'adaptation aux malices du libéralisme économique.

FOI ET ESPRIT CRITIQUE

Aujourd'hui, pour un nombre considérable de chrétiens l'esprit critique est considéré comme une conséquence de la foi. Il en résulte qu'ils se considèrent solidaires de l'humanité proche et lointaine. S'ils portent un regard critique sur notre société occidentale, ils n'ont malheureusement pas la consolation, au vu de la situation, de penser que le salut viendra de l'Est et, entre deux maux, ils continuent de croire que le message humanitaire du christianisme conserve toute sa valeur. De ce fait, ils se gardent des idéalistes qui rêvent comme des réalistes qui s'adaptent et essaient d'incarner ici-bas des valeurs qu'ils estiment éternelles. Mais précisément il faut les incarner.

S'il faut admettre que l'Eglise ne peut vivre d'abstractions idéalistes et doit, pour intégrer son message, accepter la condition humaine et même politique (quand elle est supportable), y a-t-il nécessité de changer un état de choses qui, à notre siècle, et dans notre canton, est peut être le moins mauvais qui soit en définitive? Celui qui permet un climat relativement favorable au développement de valeurs, qui malgré d'inévitables compromissions restent salutaires. Les Eglises genevoises, neuchâ-

toises, françaises sont-elles, parce qu'indépendantes, des modèles de dynamisme et d'anticonformisme?

Les Eglises (sectes) ont-elles beaucoup contribué à l'avènement d'une société libérée? Ont-elles fourni un seul modèle de société globale vivable? Se sont-elles affranchies du pouvoir de l'argent ou en ont-elles usé largement?

Les promoteurs de l'initiative qui sont-ils? Des amis de l'Eglise? Que veulent-ils? Son bien?

Je n'ai certes pas le droit de douter de la pureté de leurs intentions. Mais l'histoire est là. L'Eglise a reçu de grandes et terribles leçons, parfois méritées. Mais je constate que les plus raisonnables des

hommes et des gouvernements se sont laissés entraînés à d'horribles excès par anticléricalisme.

Et devant cette espèce de sollicitude de certains initiateurs pour l'Eglise et pour ces pauvres chrétiens qui doivent payer des impôts pour une institution à laquelle ils ne se rattachent pas (le 0,7% en réalité de leurs impôts) on peut se poser des questions. Le souci de «La poignée de deniers». De quel côté? Ils veulent la liberté pour l'Eglise! Laquelle? Celle de la pénurie? Leur attitude n'a-t-elle pas quelque parenté avec celle des deux femmes en procès devant le roi Salomon et qui acceptait que l'on coupât l'enfant en deux?

Claude Berney

C'EST AUSSI LA VIE

Combien d'acheteurs de la première édition de l'«Almanach populaire romand» (aux Editions d'En Bas, case postale 304, 1000 Lausanne 17) ont-ils eu une pensée pour d'autres almanachs parus il y a quelques années? Par exemple, de 1922 à 1951 «L'almanach socialiste» devenu plus tard «L'almanach ouvrier» (en 1940), de 1946 à 1951 «L'almanach de la Voix ouvrière» dont la dernière édition portait le titre «L'almanach de la paix».

* * *

Il est probable que bien des lecteurs de DP ont lu avec intérêt (comme nous) le bouquin de Lucien Tronchet, «Combats pour la dignité ouvrière» (Editions Grounauer, Belvédère 1, Genève). Un petit souvenir. Il y a bien des années, le quotidien illustré alémanique «Actualis», dont l'existence fut brève, consacrait un grand reportage aux anars genevois; dans l'édition du 15 mars 1941, Tronchet et Bertoni, malgré le climat helvétique qui ne leur était pas, c'est le moins qu'on puisse dire, favorable, étaient présentés d'une manière plutôt sympathiques à des lecteurs peu habitués à de telles rencontres (une photo montrait l'«Encyclopédie anarchiste» que possède certainement encore Lucien Tronchet). Pour équilibrer ce texte, «Actualis»

publiait, dans ce même numéro, quelques lignes sur les parties de golf de l'Aga Khan à Zumikon (ZH)...

* * *

A propos du «schwyzertütsch» auquel tous les Romands devraient se mettre: les téléspectateurs des fêtes de carnaval diffusées par les émetteurs allemands et autrichiens ces derniers jours ont pu constater que dans toutes les régions allemandes les dialectes sont encore bien vivants et... difficilement compréhensibles pour le reste de la planète!

* * *

Une mémoire électronique est offerte dans des annonces parues dans plusieurs journaux suisses-alémaniques. A titre d'exemple, cette donnée, toujours utile à stocker: le numéro de téléphone de Jimmy (Carter, bien sûr). Pour votre information: 001 202 466 14 14.

* * *

Les soupçons émis contre la validité de la thèse de doctorat zurichoise publiée par René Schweri, dont le père est fort connu dans le commerce de détail, font grand bruit dans le monde universitaire de la capitale des bords de la Limmat. Le «D' jur.» en question aurait tout simplement traduit en allemand une autre thèse, celle de Jean Sautaux, soutenue à Fribourg en 1958. Dans un article véhé-

ment, le «Tages Anzeiger» du 16 février met en cause également le professeur qui a proposé l'acceptation de la «dissertation», un «archéolibéral» très connu, qui s'oppose notamment à la révision de la Constitution fédérale sous le prétexte que le projet ouvre la voie au «tout à l'Etat». A suivre.

* * *

En 1976, «24 Heures-Feuille d'Avis de Lausanne» avait franchi, à grand fracas il faut le dire, le cap des 100 000 exemplaires, atteignant (officiellement le 20 mai de cette année-là) un tirage contrôlé de 101 013 exemplaires. Le contrôle de fin décembre 1979 atteste un tirage de 93 347 exemplaires (donnée parue dans «Werbung-Publicité»). Que s'est-il passé? «24 Heures» est-il en baisse d'audience? Les efforts de rationalisation prendraient-ils le pas sur le prestige? En tout cas un rude coup au moral pour tous ceux qui avaient vibré aux communiqués de victoire de la rédaction en chef de «24 Heures», répercutés largement outre-Sarine, et qui s'étaient vu par procuration portés au firmament de la presse nationale.

* * *

Les visiteurs de «Grün 80» ne manqueront pas d'admirer la reproduction grandeur nature d'un dinosaure, dont la présence fera réfléchir sur le sort des espèces naturelles et les risques des trop grandes dimensions. Il n'est pas interdit d'y voir un petit coup de crosse des Bâlois aux Zurichois, et plus spécialement à la Migros, ce géant inquiétant à la croissance immaîtrisable qui compte parmi les principaux mécènes de «Grün 80».

* * *

Une circulaire adressée aux parlementaires fédéraux les informe qu'à la demande de «certains députés provenant de divers partis» un bref service religieux œcuménique sera célébré au début de chaque semaine de session. On se recueillera donc tous les mardis dès 07.40 en la salle 87 du Palais fédéral. Séparation de l'Eglise et de l'Etat oblige.